

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 4 avril 2024**

\*\*\*\*\*

**NOMBRE DE  
DELEGUES**

En exercice : 34  
Présents : 23  
Votants : 23

**D24.026**

L'an deux mille vingt-quatre,  
le quatre avril,  
à 20 heures 30 minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 22 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**Présents** : RODRIGUES David, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, VALENTIN Christine, POUDEVIGNE Roger, POQUET Pascal, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

**Absents** : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, BLANC Sébastien (pouvoir à MALZAC Claude), ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir à LAFON Madeleine), VAYSSIER Jean-Louis (pouvoir à CASTAN Emmanuel), KLING Jacqueline (pouvoir à JURQUET Didier), FERNANDEZ Florence (pouvoir à Philippe ROCHOUX), JACQUES Jérôme (pouvoir à LAFOURCADE Noël), RODIER Colette et DE SOUSA Guy.

M. FABRE Jean a été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 23**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D24.026: SUBVENTIONS 2024 DU BUDGET PRINCIPAL CC ALCT**

Monsieur le Président donne la parole à M. Philippe ROCHOUX en charge de la Commission Finances, afin qu'il présente au Conseil Communautaire le montant des subventions de fonctionnement pour les associations, ainsi que les enveloppes prévisionnelles pour les aides à l'immobilier d'entreprises et/ou touristiques. M. Philippe ROCHOUX propose que le Conseil valide les propositions de la Commission Finances qui s'est réunie en date du 21 mars 2024.

Il rappelle que concernant les subventions pour les amicales des Sapeurs-Pompiers, une harmonisation du calcul avait été proposée pour l'ensemble des amicales du territoire de la CC ALCT, à savoir un forfait de 1 000 € par caserne et ensuite un forfait de 50 € par sapeur-pompier. Le montant versé par caserne sera ajusté précisément en fonction de l'effectif réel au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Monsieur le Vice-Président propose que le Conseil Communautaire valide les

propositions de la Commission Finances pour ce qui concerne le compte 6574, à savoir :

◆ Amicale Sapeurs-Pompiers La Canourgue	3 000 €
◆ Amicale Sapeurs-Pompiers Le Massegras Causses Gorges	2 000 €
◆ Amicale Sapeurs-Pompiers St Germain du Teil	2 500 €
◆ Amicale Sapeurs-Pompiers Chanac	2 500 €
◆ Office de Tourisme Intercommunal de l'AUBRAC aux GORGES DU TARN	153 000 €
◆ Les Amis du Chemin de St Guilhem	900 €
◆ Les Amis du Bienheureux Pape Urbain V (2023+2024)	300 €
◆ Foyer Socioéducatif du Collège de La Canourgue	1 500 €
◆ Association Sportive du Collège de La Canourgue	2 500 €
◆ FNACA LE MASSEGROS –LA CANOURGUE – ST GERMAIN DU TEIL	330 €
◆ FNACA CHANAC	165 €
◆ OCC TAV	2 000 €
◆ Paroles Gabales (Fête des Pâturages)	2 500 €
◆ SALTA BARTAS (Lozère Trail Chanac)	2 500 €
◆ AFACCC48 (championnat de France chiens)	2 000 €
◆ Comité de Race Aubrac (sub de 2023)	2 000 €
◆ Opération chèque cadeaux (12 000€ pour 2023 et 16 000€ pour 2024)	28 000€
◆ Subventions aides à l'immobilier touristique	15 000 €
◆ Subventions aides à l'immobilier d'entreprise	240 000 €
◆ Divers (non affecté)	2 500 €

**TOTAL compte 6574**

**465 195,00€**

**(Les aides à l'immobilier touristique et/ou économique seront accordées au cas par cas par la CC ALCT en fonction des dossiers retenus).**

**Mesdames Christine VALENTIN, Florence FERNANDEZ (au travers du pouvoir donné à Philippe ROCHOUX) et Messieurs Jean FABRE, Jean-Paul POURQUIER, Didier JURQUET et M. Jean-Claude SALEIL ne participent pas au vote.**

Après avoir pris connaissance de cette proposition,

**Le Conseil Communautaire,**

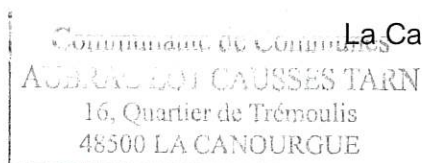
**DONNE** son accord et **DECIDE** d'inscrire ces dépenses au Budget Primitif 2023, dans le compte 65748.

**PRECISE** que la subvention pour l'Office de Tourisme Intercommunal de l'AUBRAC aux GORGES DU TARN sera versée en trois fois, en avril, juillet et octobre.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer l'ensemble des pièces relatives de dossier.

Monsieur le Président ou le Vice-Président sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,



La Canourgue, le 5 avril 2024,  
Le Président,

**Jean-Claude SALEIL**